



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 16 novembre 2018

MOBILISATION DU SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018 DANS LE BAS-RHIN

Suite à différents appels à la mobilisation relayés notamment sur les réseaux sociaux, l'accès aux autoroutes, aux routes nationales et aux principales agglomérations du département du Bas-Rhin pourrait être difficile ce samedi 17 novembre.

Quatre manifestations ont été déclarées à Haguenau, Sélestat, Seltz et Strasbourg.

Le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi. Il est une forme particulière de la liberté d'expression des idées et des opinions. Il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles, telle que la liberté de circulation, et avec le respect de l'ordre public.

Le préfet du Bas-Rhin rappelle aux personnes qui n'ont pas satisfait aux obligations réglementaires de déclaration de manifestation qu'elles se placent en infraction au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure (articles L 211-1 à 4). Elles engagent par ailleurs leur responsabilité pénale et civile au regard de tout incident ou accident qui surviendraient au cours de rassemblements non déclarés.

Le préfet du Bas-Rhin rappelle également, qu'aux termes des articles L 412-1 et R 413-19 du code de la route, le fait d'entraver la circulation, d'empêcher la circulation des véhicules de secours ou de gêner la circulation des autres véhicules est passible d'amendes et de peines d'emprisonnement.

En effet, les entraves à la circulation peuvent être à l'origine d'incidents et d'accidents. Les participants aux mouvements organisés le 17 novembre sont dès lors invités à faire preuve de responsabilité et de prudence dans leurs actions, pour éviter tout incident. La sécurité des manifestants et des usagers de la route doit rester une priorité absolue.

La circulation des véhicules de sécurité, de secours et des professionnels de santé doit être impérativement assurée et les hôpitaux, maternités, centres de secours, etc. devront rester accessibles.

Le préfet du Bas-Rhin invite les personnes contraintes à utiliser leur véhicule durant cette journée de mobilisation à suivre l'état de la circulation, à adapter leur vitesse, à respecter les distances de sécurité et à signaler leur présence par l'utilisation des feux de détresse en fin de ralentissement.

Un centre opérationnel départemental (COD) sera activé à la préfecture du Bas-Rhin pour suivre la situation et veiller, avec l'ensemble des services de l'État, à la sécurité des manifestants et usagers de la route.

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

Contact presse

Anne-Laure Mosbrucker

Tél. : 07 72 34 91 14

Mail : anne-laure.mosbrucker@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

 **Twitter** : @Prefet67  **Facebook** : Préfet de la région Grand Est